

Sur la ville 30, il faut accélérer !

Le passage de Lyon en « ville 30 » fête sa deuxième année ce mois de mars 2024. Les associations La Ville à Vélo, Les Droits du piéton et La Rue Est à Nous Lyon rappellent l'utilité de cette mesure mais elles appellent aussi à son application concrète par davantage d'aménagements et par un contrôle réel qui sont indispensables à une réduction effective de la vitesse autorisée.

La ville 30 : une mesure essentielle pour le partage de la route, la sécurité et le confort des riverains
Les associations voient la généralisation de la limitation à 30 km/h d'un bon œil. *“Le premier bénéfice de la ville 30 concerne la sécurité routière, rappelle Pierre Rauzada de l'association Les Droits du piéton. C'est une mesure qui réduit à la fois le nombre d'accidents et leur gravité !”*. Le passage à 30 km/h permet en effet de diviser la distance de freinage par 2 (13m contre 27 à 50km/h) et d'augmenter drastiquement les chances de survie en cas d'accident : une diminution de 10 % de la vitesse, c'est 40 % de tués en moins.

Pour Frédérique Bienvenüe de La Ville à Vélo, *“la réduction de la vitesse est aussi essentielle à un partage juste de l'espace public : la limitation à 30 km/h permet la cohabitation avec les cyclistes et les piétons, dont le niveau de confort est largement amélioré !”*

Ainsi, la ville 30 est une mesure essentielle pour améliorer la qualité de vie de tous les riverains, y compris en réduisant la pollution atmosphérique et sonore. Pour Clément Drognat-Landré, coordinateur de La Rue Est à Nous Lyon *“en favorisant les modes moins polluants, la ville 30 agit comme un levier efficace pour la transition des mobilités...Il est donc urgent de la faire respecter, vu l'urgence sanitaire dans notre ville”*.

Contre les excès de vitesse, il faut passer la seconde !

Deux ans après que la ville 30 a été actée, les associations questionnent son application réelle. *“Chaque jour, les radars pédagogiques relèvent des dizaines, voire des centaines d'excès de vitesse, regrette Pierre RAUZADA. C'est bien la preuve qu'il ne suffit pas de sensibiliser : il faut aussi mettre en place un contrôle sanction quotidien et durable, autrement la ville 30 ne sera qu'une coquille vide !”* Or, le maire de Lyon a le pouvoir politique de ce contrôle.

Les associations adressent aussi une demande claire à la Préfecture et donc au Ministère de l'Intérieur. *“Nous demandons la mise en place de radars sanctions sur tous les axes où on observe aujourd'hui des excès de vitesse, continue Pierre Rauzada. La passivité des services de l'Etat à ce sujet doit cesser !”*. Pour rappel, la Préfecture avait enlevé un radar au niveau du 85 quai Pierre-Scize, seulement quelques jours après le passage en ville 30 : un choix stupéfiant alors que 450 véhicules en moyenne roulent à plus de 45km/h chaque jour sur cet axe !

De fait, les associations appellent à multiplier les contrôles réalisés par les polices nationale ou municipale : *“avec seulement 49 opérations de contrôle en 2023, on ne peut réellement pas avoir d'effet réellement dissuasif...”*.

“En plus des contrôles, il est primordial de repenser l'aménagement des voiries”, enchérit Frédérique Bienvenüe. Il existe une obligation de déploiement des Double Sens Cyclable (DSC) dans toutes les rues à sens unique en zone 30. Cet aménagement contribue à la baisse des vitesses des véhicules motorisés et offre aux cyclistes une alternative d'itinéraires plus courts dans leurs quartiers. Or, jusqu'à présent, la Métropole ne se conforme pas à la loi en ne prévoyant aucun plan de déploiement généralisé des DCS dans les villes 30 ! Il est également nécessaire de créer davantage d'espaces piétonniers, ou de zones de rencontre, pour rendre la priorité aux piétons. De manière plus générale, les projets de rétrécissement de chaussée inciteront les conducteurs à ralentir”.

Pour conclure, les associations signataires affirment que “La ville 30 est une étape essentielle vers la création d'un environnement urbain plus sûr et plus convivial pour tous les habitants de Lyon. Pour que cette mesure produise pleinement ses effets, il est impératif d'agir rapidement et concrètement pour assurer son respect effectif.”

Coordonnées

Pierre Rauzada, Président Les Droits du piéton : pierre-henri.rauzada@orange.fr

Frédérique Bienvenüe, Présidente La Ville à Vélo : 06 61 03 19 18

Clément Drognat-Landré, Coordinateur La Rue Est à Nous : 07 86 33 37 16